

# Accidents du travail et maladies professionnelles maritimes

*Bilan 2014*



# Édito

Ce document présente la synthèse des pathologies d'origine professionnelle chez les marins survenues ou reconnues au cours de l'année 2014. Elles sont la conséquence d'un accident ou d'une exposition à des facteurs toxiques au cours du travail maritime.

Cette étude concerne tous les marins ressortissants de l'Etablissement national des invalides de la marine. Ceux-ci naviguent à la pêche et aux cultures marines, au commerce, dans les entreprises portuaires ou à la plaisance professionnelle.

Les données résultent de l'exploitation des déclarations des accidents du travail maritime (ATM), des maladies professionnelles auprès de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) et des dossiers médicaux informatisés Esculape du Service de santé des gens de mer (SSGM).

Cette synthèse permet de connaître les tendances générales de l'évolution des accidents de travail et des pathologies professionnelles, d'identifier les principaux facteurs devant faire l'objet de mesures et d'orienter les axes de la prévention pour une protection plus efficace de la santé des gens de mer au cours de leur travail.



# Accidents du travail maritime

## Nombre et indices de fréquence 2014

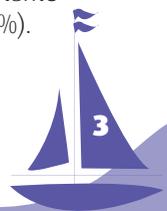
Catégorie de navigation	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Sans précision	Ensemble des marins
Effectif total*	16094	4717	14006	2127	1669		38613
Nombre d'accidents du travail maritime (ATM)	1023	135	742	114	23	63	2100
Nombre d'ATM ayant donné lieu à un premier règlement	884	111	672	78	17		1762
Indice de fréquence 2014 pour 1000 marins	55	24	48	37	10		46
Indice rappel de fréquence 2013 pour 1000 marins	58	34	54	40	10		48

Les accidents du travail avec arrêt de travail s'établissent au nombre de 1762 tous secteurs maritimes confondus.

L'indice de fréquence ou taux de survenue est le nombre d'accidents du travail constatés au cours de l'année pour 1000 marins. Pour la troisième année consécutive, le mode de calcul utilisé est celui de l'Assurance maladie permettant ainsi des comparaisons avec d'autres secteurs professionnels.

- **Taux de survenue ATM - Ensemble de la profession :**  
46 ATM pour 1000 marins.
- **Taux de survenue AT - Ensemble des secteurs d'activité :**  
34 AT pour 1000 salariés
- **Taux de survenue AT - Bâtiment et travaux publics (BTP), secteur le plus accidentogène :**  
64 AT pour 1000 salariés
- **Taux de survenue AT - Industries des transports, de l'eau, du gaz et de l'électricité, du livre et de la communication :**  
43 AT pour 1000 salariés

La fréquence de survenue des accidents de travail diminue. Cette tendance se confirme depuis quelques années. Il s'agit d'une baisse particulièrement importante pour les secteurs des cultures marines (-10%) et de la marine marchande (-6%).

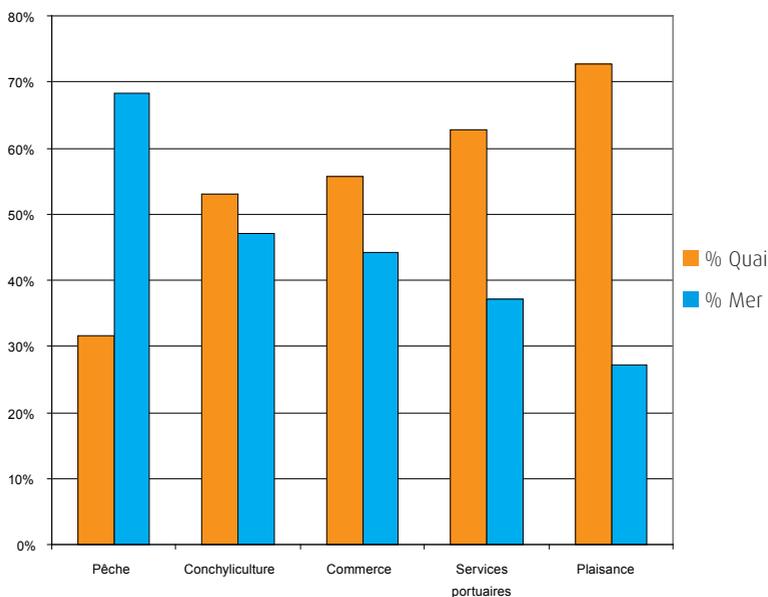


La pêche redevient le secteur où les marins sont les plus exposés au risque d'accident de travail. La plaisance professionnelle reste le secteur d'activité le moins accidentogène.

En France et pour tous les secteurs d'activité économique, le nombre d'accidents du travail a légèrement augmenté en 2014. Il reste cependant à l'un de ses niveaux les plus bas depuis 1970 (CNAMTS).

Pour les marins, le taux de survenue des accidents est comparable au taux de l'industrie des transports. La branche la plus accidentogène en France est celle du BTP devantant l'ensemble des secteurs d'activité y compris maritime.

### Répartition du nombre d'accidents en mer ou à quai, par secteur maritime

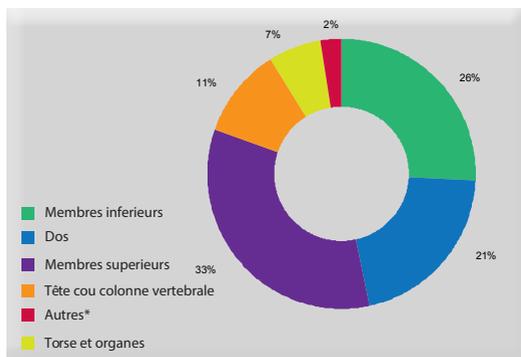


La pêche est le secteur le plus concerné par les accidents survenant en mer. Dans les autres secteurs, ce sont les accidents à quai qui prédominent. Au commerce et à la conchyliculture, la différence de répartition est moindre que dans les secteurs des services portuaires et de la plaisance professionnelle.

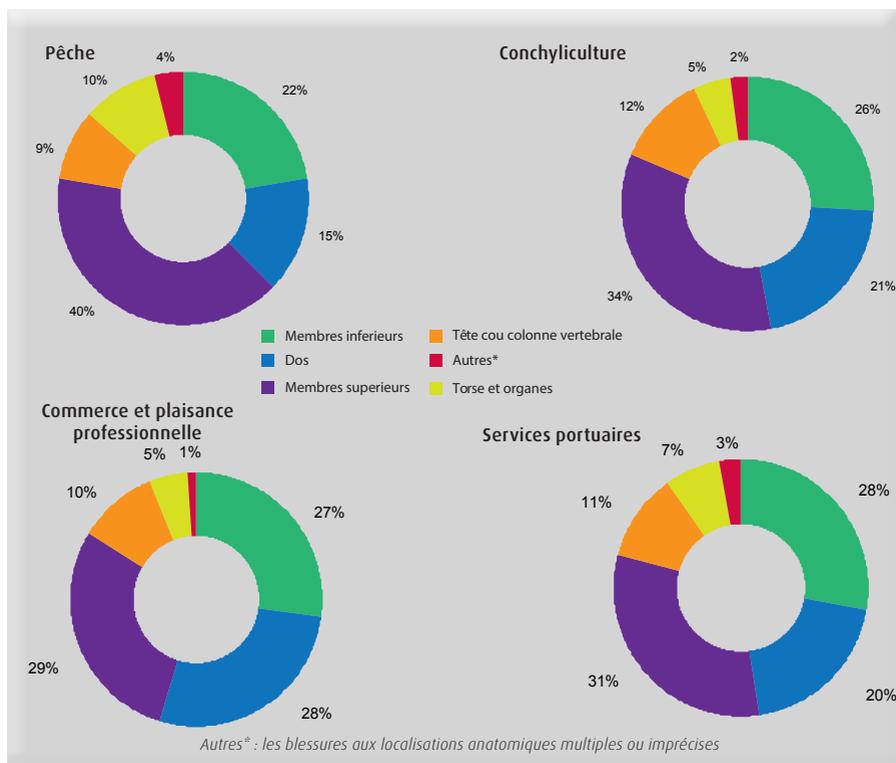


## Répartition des accidents en fonction de la zone corporelle atteinte

Tous secteurs de navigation confondus, les accidents du travail maritime touchent en priorité les membres supérieurs, et plus particulièrement les mains. Viennent ensuite les membres inférieurs et le dos. Les autres sièges sont moins souvent atteints et les polytraumatismes sont rares.



## Répartition des accidents par type de navigation

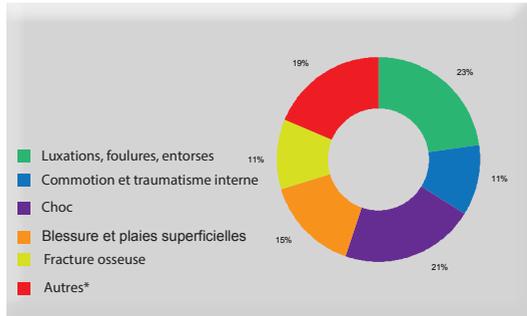


Cette répartition des lésions est comparable à celle des années précédentes confirmant l'importance des lésions des mains à la pêche et des problèmes de dos au commerce.



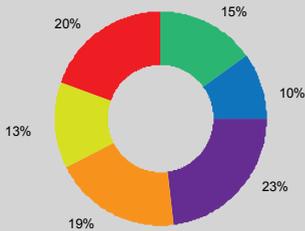
## Répartition des accidents en fonction de la nature de la blessure

Tous secteurs de navigation confondus, les blessures occasionnant une luxation, une foulure, une entorse ou un trauma sont prépondérantes.

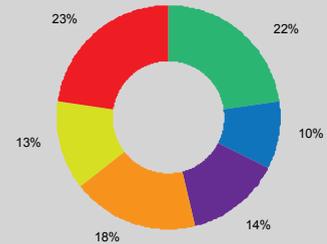


## Répartition des accidents par type de navigation

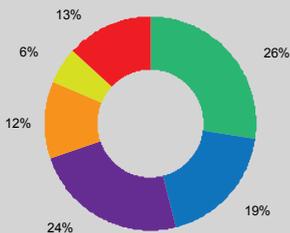
### Pêche



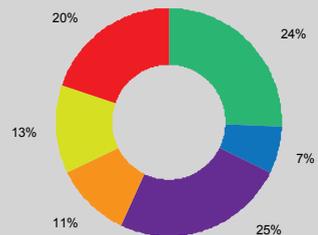
### Conchyliculture



### Commerce et plaisance professionnelle



### Services portuaires

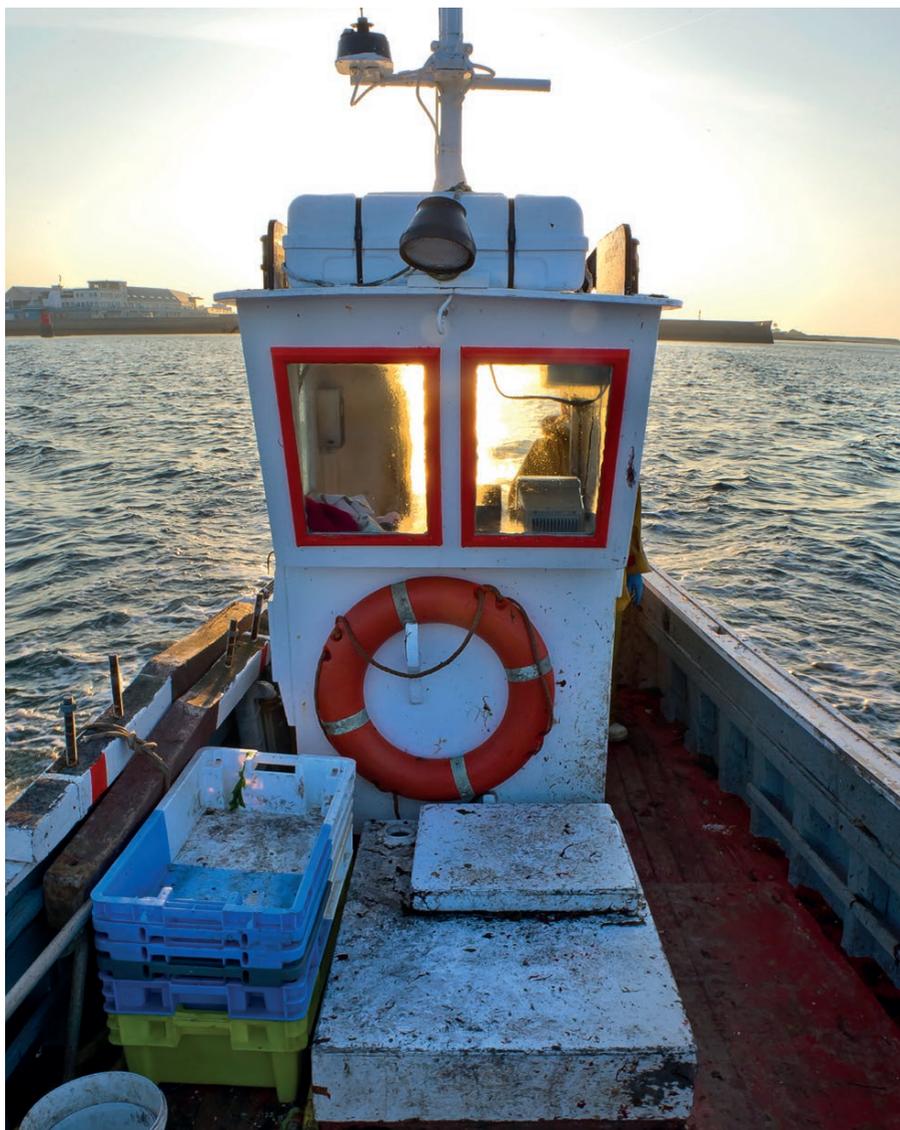


Autres\*: amputations traumatiques, brûlures, empoisonnements, infections, noyade, effet du bruit, températures extrêmes, blessures multiples, autres blessures et sans précision.



Les lésions par chocs et les plaies sont les atteintes les plus communes à la pêche. Au commerce, les commotions et traumatismes internes, les lésions par choc, les luxations et les foulures représentent 70% des blessures.

Pour la pêche, les cultures marines et les services portuaires, les autres types de blessures (brûlure, empoisonnement, infection ou amputation) sont également fréquentes.



## Les décès et disparitions

Evénements	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Total
Chute à la mer	5	1				6
Naufrage						0
Lésion mortelle	2		1			3
Autres	1		1	1		3
Total	8	1	2	1	0	12

Ce tableau comprend les décès de marins français dus à un accident survenu en mer reconnu par l'ENIM, hors ENIM ou encore lors d'un accident de trajet (domicile - travail).

En 2014, le nombre de décès et de disparitions relevé par le SSGM s'élève à 12. On constate une baisse significative de ces accidents mortels par rapport à l'année précédente.

### Taux de mortalité

- **Ensemble de la profession :**  
0.311 pour 1000 marins
- **Tous secteurs d'activité en France :**  
0.0290 pour 1000 salariés
- **Pêche :**  
0.497 pour 1000 marins-pêcheurs
- **Secteur d'activité du BTP :**  
0.090 pour 1000 salariés

La majorité de ces accidents mortels concerne des marins-pêcheurs. Pour le secteur de la pêche, ce taux est passé de 0.748 à 0.497 pour 1000 marins.

Malgré cela, la pêche reste l'un des secteurs du travail les plus exposés en France en termes de mortalité. En 2014, son taux est encore cinq fois plus élevé que dans le secteur du BTP.

Sinistralité et mortalité à la pêche ne sont pas corrélées. La chute à la mer représente la première cause de ces accidents et la prévention doit encore et toujours porter sur l'utilisation du vêtement flottant individuel VFI.



## Les maladies professionnelles

Type de maladie professionnelle	Nombre de cas en 2014
Amiante (Tableaux 30 et 30 bis)	64
Surdit� (Tableau 42)	6
Troubles musculo-squelettiques (Tableau 57)	97
L�sions chroniques du m�nisque MP (Tableau 79)	9
Affections chroniques du rachis lombaire (Tableau 98)	30
Autres maladies professionnelles*	11
Total des maladies professionnelles reconnues en 2014	217

Deux cent dix-sept maladies professionnelles ont  t  reconnues par l'ENIM en 2014. Les troubles musculo-squelettiques restent les maladies professionnelles les plus d clar es.

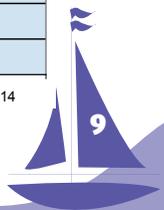
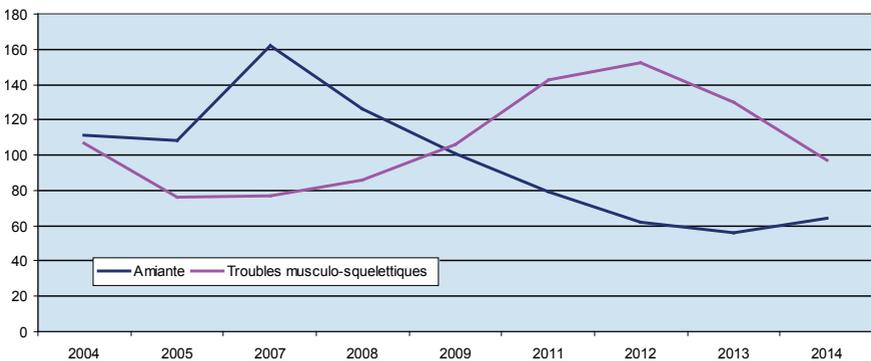
Les l sions chroniques du m nisque sont fr quentes cette ann e. Ces maladies ont sans doute  t  mieux d clar es. Les atteintes rachidiennes restent sous-repr sent es car plut t d clar es et reconnues en accidents du travail maritime.

Focus sur les deux maladies professionnelles les plus fr quentes chez les marins :

- 29,4% des maladies professionnelles reconnues sont en rapport avec une exposition   l'amiante (7,5% au R gime g n ral). Le nombre de ces maladies a connu une hausse non significative en 2014. Mais globalement, depuis 2007, leur incidence d cro t.
- 44,7% des maladies professionnelles reconnues causent des troubles musculo-squelettiques (77,8% au R gime g n ral). Ces atteintes des articulations, des muscles et des tendons ont fortement progress  entre 2005 et 2012. Cependant depuis deux ann es cons cutives, ces maladies sont en baisse.

Il faut noter une inversion sur dix ans du nombre de reconnaissance des maladies dues   l'amiante et aux troubles musculo-squelettiques.

### Evolution du nombre de reconnaissance des TMS et des maladies li es   l'amiante



## L'action de la Direction des affaires maritimes

Le nombre et le taux de survenue des accidents liés au travail maritime baissent chaque année depuis dix ans. Les marins de la pêche et du commerce restent cependant exposés à de forts risques d'accidents. Les principales causes, tous secteurs d'activité confondus, sont les manutentions manuelles et les chutes de plain-pied ou de hauteur.

L'importance et la gravité de ces accidents montre la nécessité de mener des actions prioritaires de prévention. La Direction des affaires maritimes s'implique dans une politique de prévention grâce notamment à :

- L'élaboration de réglementations spécifiques sur la protection des jeunes marins et sur la prévention des gens de mer vis-à-vis de l'exposition à l'amiante ;
- Le dépistage de la présence d'amiante sur certains navires de pêche ;
- Une étude en cours sur la fatigue des personnels de conduite de nuit.

Le service de santé des gens de mer s'investit dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles maritimes par :

- Des actions de sensibilisation aux dangers liés à la consommation d'alcool ou de drogues, auprès des élèves des établissements d'enseignement maritime ;
- Une campagne de prévention vis-à-vis de l'usage des substances psychoactives élaborée en partenariat avec l'Institut maritime de prévention. Cette campagne intitulée «Pas d'ça à bord» sera prochainement diffusée auprès des professionnels ;
- Une étude des risques psychosociaux chez les gens de mer conduite en collaboration avec l'université Paris-Descartes. Elle identifiera les facteurs de risque individuel, collectif et organisationnel pour mieux les prévenir ;
- La surveillance médicale des marins exposés à des risques particuliers, notamment à l'amiante ;
- Des recommandations vis-à-vis de risques spécifiques, disponibles sur le site internet du MEDDE : Ebola, infection à nouveau coronavirus.

Sources : Service de santé des gens de mer, ENIM, Institut maritime de prévention, BEA - mer, CROSS, CNAMTS, CCMM, presse quotidienne régionale.



# Glossaire

**AT** : accident du travail

**ATM** : accident du travail maritime

**BEAmer** : Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

**CCMM** : Centre de Consultation Médicale Maritime

**CERLIS** : Centre de Recherche sur les Liens Sociaux

**CNAMTS** : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

**CROSS** : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

**ENIM** : Établissement National des Invalides de la Marine

**MEDDE** : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

**MP** : maladie professionnelle

**SSGM** : Service de Santé des Gens de Mer

**TMS** : troubles musculo-squelettiques

**VIF** : vêtement flottant individuel

*Sources : Service de santé des gens de mer, ENIM, Institut maritime de prévention, BEA – mer, CROSS, CNAMTS, CCMM, presse quotidienne régionale.*



**Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie**

Direction générale des Infrastructures,  
des Transports et de la Mer

Direction des affaires maritimes  
Service de santé des gens de mer

Tour Séquoia  
92 055 La Défense cedex

Tél. +33 (0)1 40 81 39 68

ssgm.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr



*Crédits photo :*  
*pêche aux homards ©SG/DICOM/L.Mignaux*  
*et ©Thierry Sauvage pour les deux autres photos.*

Conception graphique - PAO : SG/SP51/ATL2/B. Cudelou-A. Samy